

Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

*L'an deux quatorze, le vingt huit avril,
le Conseil Municipal de la Commune de
Chens sur Léman dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de Madame
MORIAUD Pascale, Maire.*

Conseillers en exercice	: 19
Conseillers présents	: 16
Conseillers votants	: 18
Dont deux pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 17 avril 2014

**PRESENTS : TRONCHON J. CHANTELOT C.
LEJEUNE S. BILLARD G. MOTTIER G. De
PROYART A. MEYRIER M. DENERVAUD M.
CHEVRON F. ZANNI F. BRILL J.
FOURQUES de RUYTER S. DURET BENO
N. PORTAILLER J. CAMELOT S.**

**EXCUSES : FICHARD B. ARNOUX R.
«pouvoir à CAMELOT S.» MONTANES A.
«pouvoir à BILLARD G.»**

Est élue secrétaire de la séance : CHEVRON F.

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 28 AVRIL 2014**

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 08 avril 2014.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2013 :

Budget principal 2013 :

Section fonctionnement :

LIBELLE	C.A. 2013
Charges à caractère général	634 993.60
Charges de personnel	559 456.35
Autres charges de gestion courante	190 840.76
Charges financières	88 863.59
Charges exceptionnelles	987.93
Atténuation de produits	5 442.00
Virement à la section investissement	
Opérations d'ordre entre sections	389 365.93
TOTAL DEPENSES	1 869 950.16

Produit des services	153 007.06
Impôts et taxes	1 128 734.87
Dotations et participations	931 971.76
Autres produits de gestion courante	197 990.79
Produits financiers	2.78
Produits exceptionnels	1.00
Atténuation de charges	17 082.40
Opération d'ordre entre section	380 000.00
TOTAL RECETTES	2 808 790.66

Constatant que le compte administratif 2013 fait apparaître un excédent de 938 840.50 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- excédent antérieur reporté : 870 059.95 €
- virement à la section d'investissement : 870 059.95 €
- résultat de l'exercice : 938 840.50 €
- excédent au 31/12/2013 : 938 840.50 €.
- Affectation à l'exécution du virement à la section d'investissement 938 840.50 €.

Section investissement :

Remboursement d'emprunts, cautions, group collectivités	151 398.79
Immobilisations incorporelles	25 690.31
Immobilisations corporelles	623 861.52
Immobilisations en cours	286 934.39
Autres immos financières	340 214.68
Opérations patrimoniales	845 740.64
TOTAL DEPENSES	2 273 840.33
Dotations fonds divers réserves	163 873.63
Subventions d'investissement	19 960.07
Dépôts et cautionnements	1 757.00
Immobilisations en cours	657.27
Excédent reporté	1 244 511.19
Affectation obligatoire à l'exécution du virement à la section investissement	870 059.95
Opérations d'ordre entre sections	389 365.93
Opérations patrimoniales	845 740.64
TOTAL RECETTES	3 535 925.68

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées par l'acquisition de la propriété bâtie située en face du terrain de tennis, l'acquisition de divers matériels.

Les immobilisations en cours sont principalement constituées par le lancement des projets de construction de la nouvelle mairie, des vestiaires du foot, du giratoire sur la RD 25 au niveau des résidences Séquoïa et de la voie verte du chemin de Pré Rive à l'Agrès, la réfection du collecteur des eaux pluviales rue du château

Budget camping 2013 : Constatant que le compte administratif 2013 fait apparaître un excédent de 6 321.23 €, le Conseil Municipal, à 18 voix pour et une abstention (de PROYART A.), décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- excédent antérieur reporté : 7 567.33 €
- Virement à la section d'investissement : 6 450.95 €
- résultat de l'exercice : 5 204.85 €
- Excédent au 31/12/2013 : 6 321.23 €
- Excédent reporté : 6 321.23 €

Budget cimetière 2013 : Constatant que le compte administratif 2013 fait apparaître un déficit de 454.38 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

- Excédent antérieur reporté : 18.68 €
- Résultat de l'exercice : 473.06
- Déficit reporté : 454.38 €

APPROBATION DES COMPTES DE RESULTAT DU RECEVEUR MUNICIPAL 2013 :

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2341-1 à L 2343-2,

Vu le Code des Communes et ses articles R 241-1 à R 241-33 ;

Madame le Maire informe le Conseil que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2013 a été réalisée par le Receveur Municipal en poste à Douvaine et que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs de la Commune, du Camping et du Cimetière.

Madame le Maire précise que le Receveur a transmis à la Commune ses comptes de gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Maire et des comptes de gestion du Receveur,

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les comptes de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2013 et dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs de la Commune, du Camping et du Cimetière pour le même exercice.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2014 :

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité,

- Arrête à la somme de 1 092 676 € le produit fiscal attendu en 2014, pour équilibrer le budget primitif.
- fixe les taux d'imposition 2014 comme suit :
 - taxe d'habitation : 12.97 %
 - taxe foncière bâti : 13.11 %
 - taxe foncière non bâti : 63.14 %

APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2014 :

BUDGET PRINCIPAL 2014 :

Section fonctionnement :

LIBELLE	B.P. 2014
Charges à caractère général	704 723.35
Charges de personnel	652 030.00
Autres charges de gestion courante	204 994.00
Charges financières	86 500.00
Charges exceptionnelles	1 500.00
Atténuation de produits	8 348.00
Virement à la section investissement	743 166.45
Opérations d'ordre entre section	27 538.20
TOTAL DEPENSES	2 428 800.00
Produit des services	151 060.00
Impôts et taxes	1 197 676.00
Dotations et participations	885 007.35
Autres produits de gestion courante	178 000.00
Produits exceptionnels	500.00
Atténuation de charges	15 000.00
Opérations d'ordre entre sections	1 556.65
TOTAL RECETTES	2 428 800.00

Section investissement :

Remboursement d'emprunts, cautions, group collectivités	153 617.00
Immobilisations incorporelles	64 020.00
Immobilisations corporelles	555 221.82
Immobilisations en cours	4 947 195.77
Opérations d'ordre entre sections	1 556.65
Opérations patrimoniales	16 588.76
TOTAL DEPENSES	5 738 200.00
Dotations fonds divers réserves	267 815.54
Subventions d'investissement	357 934.00
Emprunts et dettes assimilées	2 124 230.92
Excédent reporté	1 262 085.35
Affectation obligatoire à l'exécution du virement à la section investissement	938 840.50
Virement de la section fonctionnement	743 166.45
Opérations d'ordre entre sections	27 538.48
Opérations patrimoniales	16 588.76
TOTAL RECETTES	5 738 200.00

Les immobilisations corporelles sont constituées principalement par l'acquisition d'un terrain

à proximité du projet de la nouvelle mairie et divers matériels.

Les immobilisations en cours sont constituées principalement par la construction de la nouvelle mairie, la construction des nouveaux vestiaires foot, des travaux routiers : rue du Château, chemin de la Sablière, rue de charnage et sa sortie sur la RD 25, giratoire sur la RD 25 au niveau des résidences du Séquoïa et voie verte du chemin de Pré Rive à l'Agrès, l'aire de jeux de l'école.

Le conseil Municipal, adopte à l'unanimité le budget principal 2014.

BUDGET CAMPING 2014 :

Le Conseil Municipal adopte, à 18 voix pour et une abstention (de PROYART A.), le budget primitif 2014 du camping qui s'équilibre en fonctionnement à 14 200.00 € et en investissement à 0 €.

BUDGET CIMETIERE 2014 :

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif du cimetière 2014 qui s'équilibre en section exploitation à 1524.38 € et en investissement à 27 791.03 €.

PROPOSITION D'ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES :

Madame Ghislaine MOTTIER, adjoint au Maire, rappelle que le Conseil avait donné un accord de principe, préalablement à l'ouverture de la séance du 8 avril 2014 pour la mise en place des rythmes scolaires avec l'association CYNEMA Jeunes. Cet accord de principe doit être confirmé en séance du conseil pour poursuivre les démarches administratives.

Le Conseil Municipal confirme cette décision.

Le PEDT (projets éducatifs territoriaux) doit être achevé d'ici fin juin 2014, en collaboration avec le corps enseignant et l'association CYNEMA Jeunes.

Un décret devrait assouplir le système et permettre d'organiser les rythmes scolaires sur une demi-journée de 3 H. L'ensemble des communes de la presqu'île du Léman serait favorable à ce projet, moins coûteux et avec plus d'aides financières. Ce choix nécessiterait seulement quatre animateurs qui tourneraient sur les différentes communes.

APPROBATION ET AUTORISATION A SIGNER UN AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL AVEC LA SCI SEQUOÏA :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 10 décembre 2013 autorisant le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de Projet Urbain Partenarial avec la SCI SEQUOIA sur la parcelle cadastrée section B n° 1108, lieudit «le Pré d'Ancy», pour financer les équipements publics répondant aux besoins des habitants de l'opération de 180 logements autorisée par le PC n°74.070.11B0024.

Initialement, les travaux de création du carrefour giratoire, prévus à l'article 1 de la convention du 19 novembre 2011 devaient être achevés le 31 décembre 2013.

L'avenant n°1 avait pour objet unique de reporter au 30 juin 2014 la date d'achèvement des travaux de création de ce carrefour giratoire.

La SCI Séquoïa n'a pas signé l'avenant et a demandé à ce que l'achèvement soit fixé au 14 juin 2014, date à laquelle seront livrés les premiers logements.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer cet avenant qui reporte au 14 juin 2014 la date limite d'achèvement des travaux de création du carrefour giratoire prévu à l'article 1 de la convention du 19 novembre 2011.

CONTENTIEUX AVEC LA SOCIETE D'AMENAGEMENT DE PORT LEMAN (SAPL) SUR LES CONVENTIONS D'AMENAGEMENT DE TOUGUES SIGNEES EN 1992 : AUTORISATION A REGLER LES HONORAIRES DE L'AVOCAT :

Madame le Maire rappelle au conseil le contentieux qui avait opposé la Commune de CHENS SUR LEMAN à la Société d'Aménagement de Port Léman suite à l'approbation de la réalisation d'une ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) à Tougues et de la convention d'objectifs de Port Léman ainsi que le dossier de création de Port Léman en 1992.

Maître PIANTA a défendu les intérêts de la Commune dans le cadre de la procédure devant le Tribunal Administratif de Grenoble et devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon.

Maître PIANTA a également défendu les mêmes intérêts dans le cadre de la procédure devant le Conseil d'Etat qui avait été confiée à Maître THIRIEZ..

Maître PIANTA a également assisté aux réunions tenues en Sous-Préfecture de Thonon les Bains afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour que l'Etat renonce à exercer, à l'encontre de la Commune, l'action lui permettant de recouvrer le tiers des indemnités, dont le montant a été considérable, versées à la SAPL puisque la responsabilité de la Commune avait été retenue à concurrence d'un tiers.

Pour toutes ces démarches, la société PIANTA & associés présente une note d'honoraires de 20 000 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de payer les honoraires à la société d'avocats PIANTA & associés s'élevant à 20 000 € HT dans le cadre du contentieux qui opposait la Commune à la SAPL.

AVIS SUR LE DOSSIER D'AMENAGEMENT DE LA NOUVELLE DECHETTERIE INTERCOMMUNALE A DOUVAINES :

Monsieur Aubert de PROYART présente au Conseil le dossier de demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) qui consiste en l'aménagement d'une nouvelle déchetterie intercommunale à Douvaines.

La déchetterie existante, située à proximité du nouveau site, ne présente plus aujourd'hui une capacité suffisante au regard du nombre d'utilisateurs réguliers. La création de cette nouvelle déchetterie permettra donc de répondre à la demande, tout en améliorant les normes de sécurité propres aux nouvelles prescriptions applicables aux ICPE.

Un autre intérêt concerne le gain de place gagné sur l'emplacement actuel de la déchetterie, permettant l'agrandissement de la station d'épuration des eaux usées, située à proximité immédiate.

Sur le site, trois zones distinctes de déchargement seront mises en place :

- Un quai haut de déchargement pouvant accueillir 14 bennes

- Un quai bas de déchargement de gravats pouvant accueillir 2 bennes
- Une aire distincte de dépôts de végétaux, faisant l'objet d'un dossier ICPE séparé (projet futur).

Le stockage, des déchets ménagers spéciaux (DMS) et déchets dangereux des ménages (DDM) permettra de récupérer l'ensemble des produits dans des conditions de sécurité répondant aux règles relatives aux prescriptions générales applicables aux ICPE.

De même, la récupération des huiles se fera dans un local indépendant.

Enfin, le système de rétention des eaux pluviales est à ciel ouvert et dispose d'un système de régulation de débit, avec surverse. La sortie du bassin dispose d'une vanne de coupure, permettant l'isolation des polluants dans le bassin en cas de pollution accidentelle en amont.

L'exutoire est le ruisseau des Léchères situé à proximité immédiate du site.

Le bassin de rétention des eaux pluviales ainsi que les ouvrages associés seront entretenus régulièrement, permettant de garantir le bon état fonctionnement de l'ensemble, et au minimum une fois par an.

Monsieur Aubert de PROYART, qui a étudié ce dossier, n'a pas de remarques particulières à formuler, si ce n'est un cataclysme ou un dysfonctionnement environnemental majeur qui entrainerait un débordement du bassin de rétention et enverrait les eaux directement dans le ruisseau des Léchères.

Le Conseil Municipal est appelé à émettre son avis sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le dossier d'ouverture suite à transfert d'une nouvelle déchetterie à DOUVAINE, lieudit «la bavarde».

REGULARISATION D'UNE CESSION GRATUITE DE TERRAIN DE LA SCI LA FERME DES NANTS A LA COMMUNE SUITE AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE ET PIETONNIERE DU CENTRE VILLAGE A VERCHOUX : AUTORISATION A SIGNER L'ACTE :

Madame le Maire rappelle au Conseil que suite aux travaux de réalisation d'une piste cyclable et piétonnière, du centre village à Verchoux, il y a lieu de régulariser la cession gratuite de terrains appartenant à la SCI LA FERME DES NANTS, au profit de la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge Monsieur TRONCHON Jérôme, Adjoint au Maire, de signer l'acte de cession gratuite au profit de la Commune.

ACQUISITION DE TERRAIN SUR LA PARCELLE B, N°362, AU LIEUDIT «VERCHOUX» POUR PERMETTRE LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT LE LONG DU RUISSEAU DES LECHERES SUR LE SECTEUR DU PONT DU TANOZ : AUTORISATION A SIGNER L'ACTE :

Madame le Maire expose que le Symasol prévoit des travaux d'aménagement le long du ruisseau des Léchères sur le secteur du pont du Tanoz qui consistent essentiellement à déplacer le lit du ruisseau en rive droite.

Ces travaux limiteraient, en cas de crue importante, les risques de débordement sur le chemin du Tanoz pouvant créer des inondations sur les habitations situées en contrebas du chemin.

Afin de permettre la réalisation des travaux, la Commune doit acquérir une partie de la parcelle cadastrée section B, n°362, d'une contenance de 2 a 15 ca, appartenant aux consorts POCHAT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, charge Monsieur TRONCHON Jérôme, Adjoint au Maire, de signer l'acte de cession au profit de la Commune.

QUESTIONS DIVERSES :

- Madame le Maire informe le Conseil sur quelques évènements :

- visite de l'étang de la Marianne du 4 au 7 mai 2014 organisée par le Symasol.
- Journée «zéro pesticide» le 24 mai 2014 organisée par le Symasol, avec la participation de M. RENAULT, employé de la Commune
- Assemblée générale du Football Club le 22 mai 2014
- Assemblée générale de l'association le LIEN le 20 mai 2014.

- Madame le Maire informe le Conseil que la route départementale entre Chens et Messery sera fermée entre :

- Le 28 et 30 avril
- Le 05 et 07 mai
- Le 12 et 16 mai
- Le 19 et 23 mai

- Mesdames Françoise ZANNI et Ghislaine MOTTIER ont assisté à une réunion organisée par le multi accueil «Sucre d'Orge» de Douvaine. Actuellement, la Commune réserve l'équivalent de deux temps plein et la directrice souhaitait nous retirer ces deux places. Cette disposition est maintenue.

Un avenant à la convention sera proposé à la Commune pour actualiser le tarif qui passerait de 2.80 € à 3.30 €.

Il nous est demandé de ne plus adresser les familles directement à la crèche, mais de prendre les inscriptions qui seront proposées ensuite à la crèche.

Le Conseil confirme sa volonté de privilégier les personnes qui travaillent sur France.

Madame Françoise ZANNI informe le conseil de la volonté d'une de nos administrées de créer une micro-crèche. Actuellement 16 familles ont fait acte de candidature si le projet était mené à son terme. Ce projet doit être étudié.

Monsieur le Maire de Messery a déjà manifesté son intérêt pour l'implantation d'une crèche sur la Presqu'île du Léman. Les autres communes seront interrogées. Les Communes de Douvaine et Massongy pourraient être associées à ce projet.

- Madame Sophie FOURQUES de RUYTER présente une proposition de création du site internet de la Mairie de Chens proposée par la société Web & Design :

La création du site se fera dans le respect des standards modernes du web. Le site sera certifié Html5 + Css 3 pour assurer une compatibilité totale avec tous les supports mobiles quel que soit leur système d'exploitation (iOS, Android, Windows phone).

Pour permettre à la Commune de gérer en totalité les contenus de son site, celui-ci sera construit à partir d'un système de gestion de contenu (CMS) sous licence libre : Wordpress. Ce système, robuste, sécurisé et flexible a fait ses preuves pour de nombreux sites d'entreprises, associations et administrations.

A partir de ce CMS, les différents types de contenus seront mis en place, et une interface d'administration personnalisée sera créée pour permettre l'ajout, la modification et la suppression de tous les contenus, menus ou diaporama du site, de façon simple et ergonomique.

Quelle que soit l'évolution ultérieure du projet, l'utilisation du CMS sous licence libre comme Wordpress garantit une liberté totale de la Commune quant au choix des fonctionnalités à ajouter, modifier ou supprimer de par son fonctionnement par modules et les possibilités de son API (interface de programmation). De plus, ce système étant très utilisé par les entreprises du web, il ne posera aucun problème dans la transmission du projet en cas de changement de prestataire.

Un rôle «éditeur» pourra être ajouté. Il permettra l'ajout et l'édition de contenus, permettant ainsi à l'administrateur de déléguer la rédaction de contenus. Il n'est pas envisagé de mettre en place un système interactif et tous les contenus seront soumis au contrôle des éditeurs du site, membre de la commission Communication.

Le nouveau site internet sera signifié aux deux moteurs de recherche principaux (google et Bing). Un sitemap sera généré et soumis automatiquement à ces deux moteurs.

Le référencement naturel du site sera garanti par la conformité du code aux standards du web.

Dans le but d'améliorer encore ce référencement, le site internet sera relié aux réseaux sociaux principaux (facebook, google+ et Twitter) permettant le partage de ses contenus par les utilisateurs du site.

Le coût de développement du site internet :

- Design graphique : 360 €
- Mise en place du CMS : 720 €
- Référencement + liens de partage vers réseaux sociaux : 90 €
- Site multilingues français/anglais (option) : 360 €

TOTAL 1 530 € ou 1 170 € sans l'option

A cela s'ajoute un contrat annuel d'hébergement et la maintenance (gratuit la première année) : ce contrat comprend :

- Nom de domaine : 8 €
- Hébergement : 72 €
- Maintenance et sauvegardes quotidiennes du site, mises à jour de sécurité : 280 €

TOTAL : 360 €/an

- Madame Sophie FOURQUES de RUYTER présente une ébauche du prochain Chens'Info :
La page couverture serait composée d'un sommaire, du mot du maire et de la dernière manifestation qui a connu un grand succès le «vide-grenier».

P2 composition des commissions municipales

P3 présentation des syndicats et du budget primitif 2014

P4 projets, travaux en cours et rythmes scolaires

P5 travaux manuels réalisés à la garderie périscolaire à l'occasion des fêtes de Pâques et état-civil

P6 et 7 pour les évènements à venir

P8 page sur le contentieux engagé entre les deux listes candidates aux élections municipales. Cette page, validée par l'ensemble des élus, se devra d'être neutre et transparente.

P9 portrait d'un chensinois et un brin d'histoire (pour cette édition cette rubrique portera sur la mairie)

- La commission communication-information envisage de se réunir le mardi 13 mai pour valider le contenu et la mise en page de ce premier Chens'info du mandat.

- Madame Nelly BENOUE rappelle au Conseil que l'Association des Maires organise l'université des élus le 17 mai et qu'il est important que les conseillers participent à cette journée.

- Madame Sabine LEJEUNE informe le Conseil que le Centre Communal d'action Sociale s'est réuni le 22 avril 2014 pour le vote du compte administratif 2013 et du budget primitif 2014. Chaque membre a pris connaissance du rôle du CCAS et se propose de mener de nouvelles actions.

LE MAIRE
PASCALE MORIAUD